Document d'informations clés

CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Code AMF Part C : 990000011849
Compartiment de : CM-AM EPARGNE
Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-epargnesalariale.fr et www.cic-epargnesalariale.fr
Appelez le n° 0 810 901 560 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'information clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises
Ce document d'informations clés décrit un compartiment de CM-AM EPARGNE. Le prospectus du FCPE et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de CM-AM EPARGNE. L'actif et le passif des différents compartiments sont ségrégués. Dès lors, vous ne pourrez pas échanger les parts que vous détenez dans ce compartiment contre les parts d'un autre compartiment de CM-AM EPARGNE.
CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE est un FCPE nourricier. Le prospectus, le documents d'informations clés et les rapports périodiques de l'OPCVM maître sont disponibles dans les conditions prévues par la section « Informations pratiques » de la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ».

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC a été créé pour une durée indéterminée.

OBJECTIFS

Le compartiment nourricier « CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître « CM-AM FRANCE », part « RC2 », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence CAC 40, sur la durée de placement recommandée en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR.
Le type de gestion du FIA nourricier s'apprécie ainsi au travers de celle de de l'OPCVM maître.
L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Le compartiment « CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE » est un compartiment nourricier de l'OPCVM « CM-AM FRANCE », part « RC2 ». A ce titre, l'actif du compartiment nourricier « CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE » est investi en totalité et en permanence en parts « RC2 » de l'OPCVM maître « CM-AM FRANCE » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré.
Le compartiment nourricier « CM-AM EPARGNE ACTIONS FRANCE » bénéfice du label français ISR.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :
La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPC repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :
1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.
3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme.
A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.
En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.
Le fonds bénéficie du label ISR français.
Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'act if net.
Le FIA bénéficie du label Le fonds bénéficie du label ISR français
L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 60 % à 110 % sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de moyennes capitalisations, de grandes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de moyenne capitalisation comprise entre 1,5 et 10 milliards d'euros (35 % maximum), aux actions de la zone euro (110 % maximum) aux actions hors France (25 % maximum).

De 0 % à 40 % en instruments de taux, souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de catégorie investment grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation
De 0 % à 10 % en obligations convertibles.
Jusqu'à 10 % de l'actif net au risque de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Conditions de souscriptions/rachats : Les demandes de rachat doivent être reçues par le teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées chaque jour selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.
Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, sur cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA).

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES ET DUREE DE VIE DE L'OPC

Ne peuvent souscrire à ce FCPE que les salariés et anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée, le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale.
Ce FCPE est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Ce FCPE a pour objectif la croissance du capital.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
Nom du teneur de compte conservateur des parts : CREDIT MUTUEL EPARGNE SALARIALE
Le DIC et règlement du FCPE ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon – 75002 PARIS.
Le prospectus, le documents d'informations clés et les rapports périodiques du fonds maître sont adressés au porteur dans les mêmes conditions. Les documents sont rédigés en français.
La valeur liquidative est mise à la disposition de l'entreprise, et accessible sur le site internet : www.creditmutuel-epargnesalariale.fr et www.cic-epargnesalariale.fr
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	4	**5**	6	7

risque le plus faible — risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce FCPE pour une durée supérieure à 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FCPE par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FCPE enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Conditions de souscription et rachat dans l'OPCVM maître : *Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h et exécutés sur la valeur liquidative du jour.*

Nous avons classé ce FCPE dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée.
Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du FCPE se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la valeur liquidative du FCPE en soit affectée.
Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.
Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à la personne qui vous propose ce produit.
Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du FCPE au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée:		**5 ans**	
Exemple d'investissement:		**10 000 EUR**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	1 440 EUR	1 590 EUR
	Rendement annuel moyen	-85,6%	-30,7%
Défavorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	8 040 EUR	9 720 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-0,6%
Intermédiaire	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	10 610 EUR	14 290 EUR
	Rendement annuel moyen	6,1%	7,4%
Favorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	14 700 EUR	17 040 EUR
	Rendement annuel moyen	47%	11,3%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre le 31/12/2021 et le 31/01/2023.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre le 30/04/2014 et le 30/04/2019.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le FCPE entre le 31/01/2013 et le 31/01/2018.
L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous propose ce FCPE ou qui vous fournit des informations à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	149 EUR	460 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,5 %	0,8 % chaque année

(*) *Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,1% avant déduction des coûts et de 7,4 % après cette déduction.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 1% du montant investi/100 EUR. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	50 EUR
Coûts de transaction	0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : Supérieure à 5 ans

Il n'existe pas de période de détention minimale pour ce FCPE, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée, selon les dispositions prévues dans le plan d'épargne salariale, sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon - 75002 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : https://www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées du FCPE ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-epargnesalariale.fr ou www.cic-epargnesalariale.fr

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de Surveillance : Il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance, est composé de :

- 1 membre salarié de chaque ENTREPRISE adhérente, porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque ENTREPRISE adhérente, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le (les) comité(s) (ou le comité central) de l'(des) ENTREPRISE(S) adhérentes, les représentants des diverses organisations syndicales, selon les accords de chaque ENTREPRISE adhérente au FONDS,
- 1 membre représentant de chaque ENTREPRISE adhérente, désigné par la direction de chaque ENTREPRISE adhérente.

Droit de vote : La société de gestion exerce les droits de vote.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de l'OPC.